



GAIPARE

N°56 - DECEMBRE 2015

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie

FRANÇOIS PERRIN PELLETIER NOUS A QUITTÉS.

Le 24 octobre dernier nous apprenions la disparition de François PERRIN PELLETIER notre vice-président et président d'honneur. Avant de rejoindre le GAIPARE, il avait eu une longue carrière dans l'Administration et l'industrie que je voudrais rappeler ici, avant d'évoquer son action en faveur des épargnants.

Né en 1930 à Firminy (Loire) il effectue de brillantes études à

l'Ecole Polytechnique puis à l'École des Mines de Paris, qu'il complètera ensuite à la Business School de Stanford (USA). Après un début de carrière comme ingénieur des mines à Béthune, il devient adjoint au directeur de la sidérurgie au ministère de l'Industrie, puis il entre au cabinet du ministre des Travaux Publics et des Transports où il collaborera successivement avec trois ministres différents.

En 1968, il rejoint le groupe Peugeot, où il prendra en 1970 la direction du centre de Sochaux. Il entre ensuite au Directoire d'Automobiles Peugeot, devient président d'Automobiles Talbot de 1978 à 1981 puis président de Gefco, la société de transport du groupe, de 1981 à 1992. Il exerce en parallèle plusieurs fonctions importantes dans les organismes liés à l'industrie automobile.

C'est en 1992 qu'il prend la présidence du GAIPARE qu'il conservera pendant 14 ans jusqu'en 2006. Il découvre un monde nouveau pour lui, celui des épargnants, et il va très vite se passionner pour la défense de leurs intérêts, multipliant les prises de parole publiques et les interventions auprès des dirigeants politiques. Il prend conscience de la nécessité de regrouper différents acteurs dans ce domaine pour mieux défendre leurs intérêts et c'est dans ce but qu'il crée en 2004 avec d'autres associations indépendantes la FAIDER (Fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite) dont il assurera la présidence

jusqu'en 2009 et dans laquelle il est resté actif jusqu'au bout. Cette organisation regroupe aujourd'hui 15 associations indépendantes représentant plus d'un million d'épargnants.

Il a toujours cherché à développer les contacts avec les adhérents ainsi qu'avec les correspondants GAIPARE afin de mieux connaître leurs attentes et c'est lui qui a progressivement développé les contrats multisupports que nous connaissons aujourd'hui. Très attaché à démontrer l'indépendance de l'Association, c'est avec un nouvel assureur partenaire qu'il a lancé en 2004 le PERP GAIPARE ZEN.

Nous garderons le souvenir de sa gentillesse qui n'avait d'égale que la ténacité et la persévérance avec lesquelles il défendait ses idées. Enfin on ne peut qu'admirer le courage et l'optimisme dont il a su faire preuve face aux multiples rebondissements de la maladie qui ont marqué la fin de sa vie.

Le Président,
Jean-Paul JACAMON

Sommaire

| | |
|-----------------------------------------------|--------|
| • Editorial | page 1 |
| • Perspectives 2016 par Franck Dixmier | page 2 |
| • Les nouveautés instaurées par la loi Eckert | page 3 |
| • Question - Réponse | page 3 |
| • Vos outils de gestion | page 4 |
| • Actualités et rendez-vous | page 4 |

PERSPECTIVES 2016, ÉCONOMIE ET MARCHÉS



2015 a été une année compliquée et volatile sur les marchés, qu'en retenir ?

Constatons d'abord, comme nous l'anticipions l'an dernier, que les marchés actions en zone euro ont offert une performance positive et significativement supérieure à celle des marchés de taux ; nous retrouvons ici une hiérarchie des rendements entre classes d'actifs qui est conforme à notre compréhension de l'environnement économique et financier actuel : dans un contexte de taux extrêmement bas, seule une prise de risque permet de générer des performances supérieures au taux sans risque.

D'un point de vue macro-économique le fait le plus marquant est le ralentissement de l'économie mondiale, qui s'est matérialisé essentiellement en Chine et dans les pays en développement. La chute de la demande en matière première qui en a découlé s'est fait ressentir d'une manière spectaculaire avec un contre-choc pétrolier qui a orienté les indices d'inflation des économies développées vers des niveaux proches de zéro. Dans ce contexte, la bonne tenue des économies en Europe et aux Etats Unis, tirées notamment par la consommation des ménages, a été remarquable. En Zone Euro spécifiquement, la saga Grecque a

alimenté la volatilité des marchés, qui au gré des nouvelles ont alterné entre des phases d'aversion pour le risque ou de recherche d'opportunité à bon compte.

La faiblesse de l'inflation signifie-t-elle que les Banques Centrales ont échoué dans leur mission ?

Les Banques Centrales dans leur ensemble partagent un objectif essentiel : la stabilité des prix ; cet objectif s'entend par une progression des indices de prix autour de +2% sur un an, et force est de constater qu'avec des niveaux d'inflation pratiquement sur les plus bas historiques nous sommes loin du compte ! Cela ne veut pas dire pour autant que les Banques Centrales ont failli à leur mission... La faiblesse des prix de l'énergie ne s'est en effet pas répercutée sur l'ensemble des prix, qui continuent - certes modérément - d'augmenter. Néanmoins, la perception par la Banque Centrale Européenne (BCE) de difficultés à atteindre l'objectif de progression des prix qu'elle s'est fixée, explique le renforcement des mesures de politique monétaire non conventionnelle qui a été annoncé en décembre 2015. Ces mesures visent essentiellement à entretenir et favoriser la faiblesse de l'Euro contre toutes devises, afin de stimuler la croissance et lutter contre les anticipations déflationnistes.

La Réserve Fédérale (FED) aux Etats Unis initie la hausse des taux directeurs, de son côté la BCE confirme sa politique ultra accommodante : quelles conséquences pour les marchés ?

Nous avons la conviction que le mouvement de hausse des taux de la FED va être atypique par rapport aux cycles précédents. La faiblesse de

l'inflation, une croissance modérée par rapport aux normes historiques et les risques pesant sur la croissance mondiale plaident en effet pour une approche très pragmatique de la FED, avec le souci absolu de ne pas faire dérailler la croissance américaine. En conséquence, nous pouvons raisonnablement anticiper une légère tension sur les taux d'intérêts aux Etats-Unis, qui par ricochet devrait se transmettre aux marchés de taux en Zone Euro ; malgré tout, n'oublions pas que le programme d'achat d'actifs obligataires de la BCE est un facteur puissant de compression des rendements obligataires en Zone Euro : les taux devraient rester encore bas en 2016 !

Quelle allocation d'actif en 2016 ?

Notre message de l'an dernier s'appliquera encore parfaitement en 2016, permettez-moi de le réitérer : les perspectives de performances resteront probablement très mitigées pour les produits obligataires, les taux de rendement des fonds en Euros vont continuer à subir une érosion des rendements, tandis que les marchés actions seront les plus à même à offrir des perspectives de performances décentes à moyen terme. Attention néanmoins à respecter un profil de risque conforme à son objectif patrimonial : les placements en actions avec la volatilité qui y est attachée ne se conçoivent qu'au sein d'une allocation diversifiée et sur un horizon de moyen terme. Dans un contexte économique et financier qui devrait rester chahuté en 2016, ces conseils qui peuvent paraître superflus sont juste des conseils de bon sens !

Franck Dixmier

Directeur général Allianz Global Investors

LES NOUVEAUTÉS INSTAURÉES PAR LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2013

Cette loi a créé de nouvelles obligations déclaratives pour les assureurs auprès de l'administration fiscale, sous forme dématérialisée, par un fichier informatisé baptisé « FICOVIE ».

Après le fichier FICOBA mis en place pour les comptes bancaires, le fichier FICOVIE a été créé avec pour objectif premier la lutte contre la fraude fiscale en permettant aux agents de la Direction des Finances Publiques habilités à consulter le fichier FICOVIE lors des contrôles de déclarations des contribuables et sur un second plan, un objectif de lutte contre les contrats dits « en déshérence » en permettant

de manière indirecte aux notaires de consulter le fichier FICOVIE dans le cadre du règlement des successions.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2016, les assureurs établis en France devront déclarer les adhésions et les dénouements (rachat total, terme et décès) des contrats de capitalisation et des contrats d'assurance vie, ainsi que chaque année, le montant cumulé des cotisations versées, le montant de la valeur de rachat et le montant du capital garanti lorsqu'il est supérieur ou égal à 7500 euros.

Le fichier FICOVIE contiendra les données relatives au contrat (numéro

de contrat, date d'adhésion...) ainsi que toutes les données d'identification (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance) du ou des adhérents mais aussi du ou des assurés et du ou des bénéficiaires d'un contrat.

Notons donc que Allianz Vie notre partenaire assureur est amené à collecter de manière plus contraignante des informations qui pourraient ne pas avoir été recueillies au moment de votre adhésion et qui doivent faire l'objet d'une déclaration aujourd'hui.

LES NOUVEAUTÉS INSTAURÉES PAR LA LOI ECKERT

La loi dite « Eckert » votée le 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence entre en vigueur au 1er janvier 2016. Cette loi vient renforcer le devoir d'information de l'assureur au contractant d'un contrat d'assurance vie.

- Dépôt des sommes non réglées à la Caisse des Dépôts et Consignations
Dans les cas où les recherches par les assureurs des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance vie n'auront pas abouti à l'issue d'un

délai de 10 ans après la connaissance du décès de l'assuré ou du terme du contrat, les capitaux non réglés devront être déposés à la CDC. Les bénéficiaires disposeront alors d'un délai de 20 ans pour récupérer ces fonds auprès de la CDC avant que ceux-ci ne soient définitivement versés à l'Etat.

- Revalorisation des capitaux décès
La loi renforce également les droits des clients. Ainsi pour les contrats d'assurance vie dont les bénéficiaires sont des personnes physiques, le capital garanti

en cas de décès devra être revalorisé à compter du décès de l'assuré jusqu'à la réception des pièces nécessaires au règlement, ou le cas échéant jusqu'au dépôt à la CDC. Cette revalorisation, applicable pour tous les décès survenus postérieurement au 1er janvier 2016, ne pourra être inférieure à un taux fixé selon des modalités réglementaires.

Compte tenu de ces nouvelles obligations, Allianz Vie notre partenaire assureur adapte l'ensemble des contrats et une information sera faite prochainement aux adhérents.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES...

Lors de mon adhésion au contrat GAIPARE je résidais en France et depuis je me suis installé à l'étranger. Quelles sont les incidences sur mon adhésion ?

Dès lors que vous résidiez en France, vous avez pu adhérer au contrat d'assurance de groupe souscrit par l'Association auprès de notre partenaire assureur Allianz. Cela n'est pas le cas d'un non résident. Cela étant votre déménagement ne remet pas en cause votre adhésion et vous pouvez bénéficier de l'exonération des prélèvements sociaux. Pour cela vous devez

justifier auprès de l'assureur, chaque année, ne pas être résident fiscal français. Il est possible que dans le cadre des conventions fiscales entre états, un formulaire ad hoc soit prévu pour justifier de votre situation fiscale. A voir donc avec l'administration fiscale du pays dans lequel vous résidez désormais.

DES OUTILS INNOVANTS POUR LA GESTION DE VOTRE ASSURANCE VIE :

• Les versements depuis le site Allianz.fr.

Vous pouvez déjà suivre au quotidien la performance de vos investissements et effectuer des rachats jusqu'à 50 000 euros en ligne et vous pourrez désormais effectuer vos versements à partir de votre espace client Allianz.fr.

Le parcours est balisé en 5 étapes : la saisie du montant et de la répartition, le récapitulatif permettant de vérifier les informations et prendre contact avec votre Conseiller en cas de besoin, le paiement (par prélèvement automatique et possibilité de verser avec un nouveau RIB), l'acceptation électronique et la confirmation. Vous pourrez télécharger les documents signés et recevrez, ainsi que votre Conseiller, un mail de confirmation. Dans un premier temps, ces versements en ligne seront limités à 25 000 euros.

• **Des fonctionnalités permettant une gestion facilitée de votre adhésion :** versements réguliers, rachats partiels programmés, arbitrages programmés avec l'option « dynamisation progressive des versements », l'option « dynamisation progressive du capital », ou encore l'option « sécurisation des performances ».

• **La gestion profilée :** cette option vous permet de profiter du potentiel de performance des marchés en toute simplicité. En choisissant l'option Gestion profilée, vous définissez avec l'aide de votre Conseiller, votre profil d'investissement et déterminez l'orientation de gestion adaptée parmi 5 disponibles. A partir de ce choix, vous êtes libéré des contraintes de gestion (sélection des supports et choix de la répartition du capital entre les différents supports, suivi des marchés financiers, demandes d'arbitrages...).

L'assureur sélectionne les supports correspondant à votre orientation de gestion et en fonction de l'actualité économique effective, si nécessaire, les arbitrages entre les différents supports.

L'investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers et notamment un risque de perte en capital. La valeur des unités de compte peut être soumise à des fluctuations à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés financiers.

Le coût de cette option est seulement de 0,3% du montant de la part de capital investie sur des supports exprimés en unités de compte et tous les arbitrages effectués dans le cadre de cette option sont gratuits.

LES VOYAGES DU CLUB GAIPARE

En octobre dernier les voyageurs du Club GAIPARE ont pu profiter d'une escapade à Porto et sa région, découvrir Aveiro, la « Venise portugaise » et profiter d'une croisière sur le Douro.

L'Iran sera le but du prochain voyage en juin 2016, avec notamment la visite de cités caravanières et la découverte d'un pays au patrimoine extrêmement riche.

En octobre, c'est l'archipel maltais, avec ses petits ports et villages de pêcheurs préservés, ses sites préhistoriques et vestiges romains, et sa population chaleureuse que nous vous proposons de découvrir.

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

L'Assemblée Générale se tiendra le **mardi 12 avril 2016 à 18 heures** à la MAISON DE LA CHIMIE à PARIS. Nous vous y attendons nombreux.

BULLETIN DE L'ASSOCIATION GAIPARE

Groupement Associatif Interprofessionnel Pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne
4, rue du général Lanrezac - 75017 Paris - Tél. 01 56 68 97 80

Directeur de la publication : Jean-Paul JACAMON - Conception rédaction : GAIPARE

ISSN : 1283-3126 Dépôt légal à parution.

A NOTER

• Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts :

du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h30

et les mardi et vendredi
de 14h à 16h.

Pour nous contacter :

Tél. 01 56 68 97 80

info@gaipare.com

• Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et convivial. Cliquez sur :

www.gaipare.com

Et pour consulter directement vos contrats, rendez-vous dans « l'Espace Adhérents » ou cliquez directement dans les encarts « Consultez vos contrats GAIPARE ».

• Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité, adressez-vous à votre Conseiller qui est soit un Correspondant ou un Courtier, soit un Agent Général.

Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation avec un Courtier, un Correspondant ou un Agent, adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003
67018 STRASBOURG Cedex
Tél : 0978.978.009
Fax : 01.30.68.74.63